

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2850)

Tombé

N° CL708

AMENDEMENT

présenté par
M. Caure, rapporteur

ARTICLE 16

À la seconde phrase de l'alinéa 35, substituer aux mots :

« d'anonymisation »

les mots :

« autorisant l'identification par un numéro d'immatriculation administrative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.